



# BRIE INFOS

## BRIE INFOS

N°3  
SEPTEMBRE  
2015

### DATES À RETENIR

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

**Mardi 29 septembre :**  
**DISTRIBUTION DES SACS JAUNES**  
Pensez à sortir vos bacs



**Dimanche 20 septembre :**  
Randonnée pédestre organisée par l'association Briens-Briennes35

**Vendredi 2 octobre :**  
Don du sang à Janzé

**Samedi 3 octobre :**  
Spectacle Grand Soufflet

**Week end du 2,3 et 4 octobre :**  
Tous pour la vie.

**Samedi 10 octobre :**  
Karaoké en partenariat avec l'AFM Téléthon, organisé par l'association Cultur'ailles

**Samedi 17 octobre :**  
Repas d'automne du club de l'amitié

**Samedi 7 novembre :**  
Repas et soirée dansante, organisés par le comité des fêtes

**Dimanche 22 novembre :**  
Loto organisé par l'OGEC

**Vendredi 4 décembre :**  
Don du sang à Janzé

**Dimanches 6 et 13 décembre :**  
Elections régionales

**Jeuudi 17 décembre :**  
Bûche de Noël du club de l'amitié

**Vendredi 18 décembre :**  
Venue du père Noël

**Samedi 19 décembre :**  
Théâtre avec la troupe de Corps-Nuds

**Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales pour les élections Régionales.**



Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées les 6 et 13 décembre 2015, **les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1<sup>er</sup> décembre.** Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Tout citoyen non-inscrit sur les listes électorales, remplissant les conditions pour être électeur, doit déposer **une demande d'inscription en mairie avant le 30 septembre 2015.**

**Ces électeurs, nouvellement inscrits, pourront voter les 6 et 13 décembre 2015.**

### RANDONNEE PEDESTRE

**DIMANCHE 20 Septembre 2015 à BRIE (environ 10 Kms)**

**Départ 12 h 30 du terrain de football**

Cette randonnée se fera en cinq « pauses gourmandes » :

- Apéritif (kir breton) avec produit du terroir
- Velouté potage
- Une galette saucisse avec une boisson (cidre)
- Riz au lait
- Café

### PARTICIPATION UNIQUEMENT SUR RESERVATION

**Inscription et règlement jusqu'au 15 Septembre 2015 dernier délai auprès de**

- Mme BORDELET Michèle (02 99 47 18 03)
- Mme COUDRAY Marie Thérèse (02 99 47 22 27)
- Mr HORVAIS Raymond (02 99 47 09 43)

Adultes : 7 euros

Enfants jusqu'à 10 ans : 5 euros

*BRIE INFOS NUMERO: 2015-3*

Le Bulletin municipal 2016 paraîtra début janvier, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 15 octobre 2015 au secrétariat par mail : [mairiebrie@wanadoo.fr](mailto:mairiebrie@wanadoo.fr)

# AU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 juin 2015

### **1. PLU Intercommunal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AFFIRME sa position en faveur du Plan Local d'Urbanisme communal
- AFFIRME son opposition au Plan local d'Urbanisme Intercommunal

### **2. Briens- Briennes 35 : demande de subvention exceptionnelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer à l'association Briens-Briennes 35 une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation de la randonnée pédestre le 20 septembre 2015.

### **3. DIA : ZI 281, 285 ; 286 Lieu-dit La Moustière (anciennement ZI 248)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

### **4. DIA : ZI 289 Lieu-dit La Moustière (anciennement ZI 269)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

### **5. DIA : ZI 272 Lieu-dit La Moustière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

### **6. Bassin Loire-Bretagne : Consultation sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du plan de gestion des risques d'inondations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- N'EMET pas de remarque particulière.

### **7. Modifications des conditions de circulation dans le bourg – Résultat de l'entretien avec M. RIDARD, responsable de la sécurité Ile-et-Vilaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE du passage à 30 km/heure dans le bourg
- OPTÉ pour le rétrécissement des voies dans le bourg
- DECIDE d'étudier la faisabilité d'une double circulation devant les 2, 4 et 6 rue de Bretagne et précise qu'en cas d'impossibilité, la solution de mettre 3 stops sera retenue.

### **8. Modalités de remboursement des frais kilométriques des élus**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer l'indemnité kilométrique à 0.30€ par kilomètre pour les frais kilométriques occasionnés par les réunions aux différents organismes qui ne relèvent pas de la compétence de la Communauté de Communes Aux Pays de la Roche Aux Fées (ex : Syndicat des eaux, Syndicat d'Electricité, etc.)

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués ayant des indemnités sont exclus de ce dispositif.

### **9. Révision du PLU : devis de la Chambre d'Agriculture pour le diagnostic agricole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le devis sans option pour la réalisation du diagnostic agricole pour un montant de 2 900.00 € HT.

### **10. Maîtrise d'Œuvre Rénovation énergétique salle polyvalente**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour la Rénovation énergétique de la salle polyvalente.

## Séance du 6 juillet 2015

### **Eglise : Validation de l'Avant-Projet Définitif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif relatif aux travaux de restauration de l'église de Brie.
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 13 885.80 € HT.

## DISPOSITIF « PASS JEUNES »

Afin de se rendre au centre aquatique Les Ondines à Janzé durant les vacances scolaires, la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées propose aux jeunes un « Pass Jeunes » comprenant le transport et l'entrée à la piscine.

Après adhésion au TAD Mobilifée pour l'obtention de leur « Pass Jeunes », les jeunes de 12 à 18 ans inclus peuvent emprunter Mobilifée à un tarif préférentiel pour se rendre au centre aquatique communautaire 'Les Ondines' à Janzé. Cette desserte spécifique 'Pass Jeunes' fonctionne désormais du lundi au vendredi après-midi, pendant les vacances scolaires, avec un tarif préférentiel de 4,75 € comprenant le trajet aller/retour et l'entrée à la piscine. Les parents doivent également remplir une autorisation parentale.

Pour obtenir son « Pass Jeunes » et réserver son trajet :  
Service Transport de la CCPRF au 02 99 43 64 87.



## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais Assistants Maternels (RAM) du Pays de la Roche aux Fées est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges pour les parents et les professionnels de la petite enfance. Ce service public est ouvert à tous et gratuit.

### Ses missions ?

L'information, le soutien et l'orientation auprès des futurs parents, des parents et des assistants maternels sur toutes les questions administratives: contrat de travail, mensualisation, aides et déclaration Pajemploi...

Il anime aussi des matinées d'éveil et coordonne les différents espaces jeux du territoire. En partenariat avec les associations du territoire œuvrant dans le domaine de la petite enfance, il propose un programme annuel d'animations.

Depuis le mois d'avril, Isabelle Baldomero Albistur, éducatrice de jeunes enfants a rejoint Emilie Leveau. Elle a pour mission d'animer conjointement les matinées d'éveil proposées dans les espaces jeux.

### Qu'est-ce qu'une matinée d'éveil ?

A destination des enfants de 0 à 3 ans, non scolarisés, accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, parent, grand parent, garde à domicile), ces séances permettent à l'enfant de vivre une première expérience en collectivité.

L'enfant y joue librement avec d'autres dans un espace adapté et sécurisé, et participe à différentes activités (activités manuelles, manipulation, éveil musical, motricité, temps de comptines et histoires...).

Deux temps d'inscriptions sont prévus pour débiter l'année : le mardi 1er Septembre de 9h30 à 11h30 et le Jeudi 3 Septembre de 9h30 à 11h30 avec Emilie LEVEAU au 06 80 18 05 14 ou Isabelle Baldomero Albistur au 07 61 11 71 25 ou ram@ccprf.fr

**Reprise des matinées d'éveil, au sein des Espaces jeux, à partir du 7 septembre de 9h00 à 11h30 dans différentes communes :**

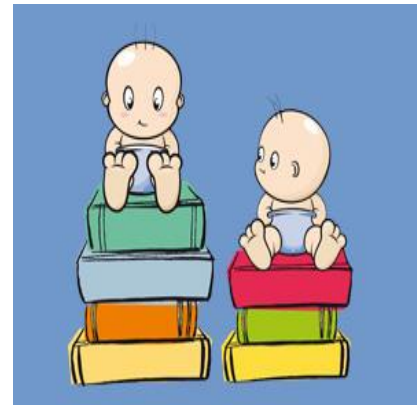
- AMANLIS : le jeudi (semaine impaire) sauf vacances scolaires
- BRIE : le vendredi sauf vacances scolaires □ □ NOUVEAUTE en septembre !
- COESMES : le mardi y compris la première semaine des vacances scolaires
- ESSE : le mardi y compris pendant les vacances scolaires
- JANZE : le lundi et jeudi
- MARTIGNE-FERCHAUD : le jeudi (semaine paire) sauf vacances scolaires
- RETIERS : le vendredi sauf vacances scolaires

## BIBLIOTHEQUE

Bébés lecteurs + bébés en musique :

Mardi de 9h30 à 10h15 :

Les 15/09- 13/10 -10/11- 08/12-  
12/01- 02/02- 08/03 - 19/04-  
10/05



Tête dans les histoires :

Mercredi de 16h à 16h30 :

14/10- 09/12- 24/02-20/04

Sur réservation 02 99 47 23 42,  
ou Contact :

[brie.bliothèque@laposte.net](mailto:brie.bliothèque@laposte.net)

**Horaires d'ouverture**

Mercredi 10h-12h et 14h-16h

Jeudi 10h-12h et 14h-16h

Samedi 10h-12h

## GYMNASTIQUE



À « L'Abri de l'Ise »  
(Nouvelle salle)

Reprise le lundi 14 septembre.

Cours tous les lundis de  
19h15 à 20h15

Possibilité d'un deuxième cours :  
le jeudi à la même heure, sur  
inscription à l'avance (important  
pour pouvoir le démarrer)

Renseignements :  
☎ 02 99 47 06 59

## « LA MALETTE DU DIRIGEANT »

### « La mallette du dirigeant » pour former les jeunes dirigeants à la gestion et à la comptabilité

BGE Ille-et-Vilaine réalise des permanences régulières à destination des créateurs d'entreprises à la Maison du Développement de Retiers. Ce lieu d'accueil et de ressources pour les porteurs de projet est impliqué sur le territoire de la Communauté de communes et accompagne en moyenne entre 12 et 15 créateurs ou repreneurs d'entreprises chaque année.

#### La formation : un enjeu majeur pour réussir

Afin d'aider les jeunes dirigeants à mieux appréhender la gestion de l'entreprise et les doter d'outils pour un meilleur pilotage de leur entreprise, la BGE Ille et Vilaine met en place "La mallette du dirigeant". Il s'agit d'une formation, sur trois jours, pour se former et apprendre à lire et interpréter son bilan, bien gérer sa trésorerie et mettre en place ses tableaux de bord.

Cette formation, sur trois lundis consécutifs, s'adresse aux travailleurs non-salariés des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. Elle est intégralement prise en charge par l'AGEFICE.

#### 3 sessions de formation sont proposées à RENNES:

- Les 28 septembre 2015, 5 et 12 octobre 2015,
- Les 16, 23 et 30 novembre 2015,
- Les 7, 14 et 21 décembre 2015.

**Pour informations et inscriptions :** BGE Ille-et-Vilaine, Isabelle BLAIN 02 99 86 14 71 / isabelle.blain@bge35.com

## NOUVELLE ENTREPRISE

# Le Cerisier Numérique

Installation, cours particuliers  
et maintenance en informatique

Site web : [www.lecerisiernumerique.fr](http://www.lecerisiernumerique.fr)

Contact : Bruno Bouget

Tel : 07.83.12.59.87

Mail : [lecerisiernumerique@gmail.com](mailto:lecerisiernumerique@gmail.com)

**Si vous aussi, vous avez une nouvelle entreprise sur la commune, et que vous vouliez que nous informions nos lecteurs, faites le savoir en Mairie.**

## TOUS POUR LA VIE

### Repas festif le samedi 3 octobre

20h, salle Le Gentieg – Janzé  
Réservation auprès de Mme Nadine Pitois 02.99.47.27.59 ou de Mme Maryline Brulé 06.81.81.18.21

### Marche Brie- Janzé le dimanche 4 octobre à 14h15.

Soyons nombreux, au départ de la mairie.

Vous êtes collégiens, lycéens, vous voulez donner un peu de votre temps pour une noble cause, on vous attend pour servir le repas à partir de 19h30, à la salle Le Gentieg à Janzé.

D'autres postes sont disponibles tout le Week-end.

Inscrivez-vous auprès de :

**Mr Roland Frangeul, 02.99.47.01.76**

**Mme Nadine Pitois, 02.99.47.27.59**

**Mme Marvline Brulé. 06.81.81.18.21**

## CULTUR'AILES

### Le samedi 10 octobre 2015 à la Salle "L'ABRI DE L'ISE" à partir de 20 heures

En partenariat avec L'AFM TELETHON, la participation du Comité des fêtes et les enfants de l'école de Brie, l'association vous propose un spectacle en musique et en chansons, intergénérationnel et varié.

**Réservation et règlement** auprès de  
Solange Bourges 02 99 47 23 33  
Michèle Bordelet 02 99 47 18 03  
Marie Thérèse Coudray 02 99 47 22 27  
Prix des places : Adultes 5 euros  
Enfants (moins de 12 ans) 1 euro  
Réservez dès maintenant

### Qu'est-ce que le téléthon ? Le combat des parents, la vie des enfants.

L'AFM TELETHON est une association française contre la myopathie. Créée en 1958 par des malades et des parents de malades refusant la fatalité, l'AFM vise un objectif clair : vaincre les maladies neuromusculaires, des maladies évolutives lourdement invalidantes, pour la plupart d'origine génétique. Son combat bénéficie à l'ensemble des maladies génétiques et même des maladies plus fréquentes.

Les montants collectés sont destinés à la recherche.



## CONCOURS PHOTO « D'UN SOLTICE A L'AUTRE »

La Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées lance son 4ème concours photographique intitulé « D'un solstice à l'autre » en partenariat avec le Crédit Agricole, Enigmaparc, La Pia'za, Imprimerie Reuzé, Les Poulets de Janzé, Groupama, Yann Faucher Photographie et le Clos du Chatelier. A la clé : 3 prix à gagner pour une valeur totale de 900 € !

Le solstice d'été marque le début de ce concours. Gratuit et ouvert à tous (groupements photographiques, individuels, amateurs sans restriction d'âge), il promeut notre territoire en faisant une image à un instant, du célèbre site mégalithique mais aussi au-delà par la prise de vue de son territoire ou de scènes de vie si démonstrative de la vitalité d'un Pays... Il permet aussi aux passionnés de photographies de pouvoir se mesurer et ainsi confirmer leur talent.

Pour y participer, il suffit de prendre des photos sur le territoire de la Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées puis de s'inscrire aux thèmes suivants :

- **Rochofez** : imaginez, ressentez et étonnez-nous en photographiant le mégalithe.

- **Démarquez** : symbolisez et identifiez votre attachement ou votre appartenance au Pays de la Roche aux Fées en mettant l'accent sur l'humain.

- **Passionnez** : en ciblant une activité sportive ou culturelle sur le territoire.

Couleur ou noir et blanc, argentique ou numérique, les clichés sont à transmettre avant le 1er décembre 2015.

Chaque photo sera proposée au vote du public début décembre, et enfin le jury délibèrera pour les prix jury et jeune photographe afin de proposer au grand public un vernissage le dimanche 20 décembre 2015 à 17h30 à la Roche aux Fées.

**Pour se procurer le règlement du concours** : [www.cc-rocheauxfees.fr](http://www.cc-rocheauxfees.fr), rubrique agenda ou contacter le 0 820 205 235.



## BAFA-BAFD

Formation BAFA et BAFD, calendrier des sessions 2015 :

Toussaint 2015 :

Formations générales BAFA :

- 17 au 24 octobre : Questembert (56) ou Guissény (29)
- 24 au 31 octobre : Montauban de Bretagne (35)

Approfondissements BAFA :

- 19 au 24 octobre : à Questembert (56)
  - o Accueil d'enfants en situation de handicap
  - o Faire la fête avec les enfants et les ados
- 26 au 31 octobre à Pabu (22)
  - o Accueil d'enfants en situation de handicap
  - o Faire la fête avec les enfants et les ados
- 26 au 31 octobre à Montauban de Bretagne (35)
  - o Ados, séjours et projets de jeunes
  - o Temps d'Activités Périscolaires

BAFD :

Formation générale du 24 octobre au 1<sup>er</sup> novembre à Montauban de Bretagne

Perfectionnement du 18 au 23 octobre à Bieuzy

Renseignements au 02 97 69 13 86

Inscriptions sur notre site : [www.ma-formation-bafa.fr](http://www.ma-formation-bafa.fr)



Cet été, l'Accueil de Loisirs de Brie a rencontré un grand succès tant auprès des petits que des plus grands.

Pour les 3-12 ans une sortie par semaine a été organisée : aux jardins de Brocéliande, à Cobac-Park, au Thabor...

Le fil rouge était consacré aux 5 sens, soit un sens par semaine.

Pour le dispositif passerelle 9-11 ans, ce sont des temps forts qui ont été initiés en grande partie avec l'accueil de loisirs d'Amanlis, ils ont pu faire du Hip Hop, de l'aéromodélisme, du Karting, du spacelaser, et pleins d'autres sorties!

Le local jeunes ouvert aux collégiens a permis de les accueillir tous les après-midi pour faire des activités tant manuelles que sportives, mais également des sorties à la journée, comme le rafting, le paintball ou une sortie à Saint-Malo.



Sortie d'un groupe aux jardins de Brocéliande

Pour la seconde année de fonctionnement les inscriptions pour les mercredis sont lancées depuis quelques jours. Le programme est disponible auprès de Clément.

Différents projets seront présents sur l'année scolaire, notamment les opérations d'autofinancements pour les 9-15 ans, des sorties ponctuelles pour les 11-15 ans et toujours la passerelle 9-11 ans.

Pour les inscriptions le contact :

Clément

[Clshbrie35@gmail.com](mailto:Clshbrie35@gmail.com), tel 07 62 76 08 08

[www.famillesrurales.org/brie](http://www.famillesrurales.org/brie)



## DEGRADATION -VANDALISME

**Nous avons constaté diverses dégradations sur la commune avec des vols dans les vestiaires du terrain de foot. Tous ces actes gratuits ont un coût pour la commune.**

Le vandalisme est une atteinte "gratuite" aux biens privés ou publics, dont la gravité de la sanction dépend des circonstances de l'infraction, de la nature du bien et des dégâts causés.

Le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui, pour son seul plaisir ou dans un but de nuisance.

Sont considérés comme des actes de vandalisme :

- les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur une façade ou un véhicule,
- toute autre détérioration d'un véhicule,
- destruction d'abribus,
- détérioration de bâtiments publics,
- ou bris de fenêtres ou de vitrines de magasin sans vol.

La destruction ou la dégradation involontaire d'un bien par accident ou négligence est punissable d'une peine de prison et d'une amende que si elle est due à une explosion ou à un incendie.

En revanche, dans tous les cas, la victime d'une destruction ou la destruction involontaire d'un bien peut demander la réparation de son préjudice devant un tribunal civil.

**Peines encourues :**

**- Destruction ou dégradations volontaires**

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme (hormis les tags) est de :

- **1 500 €** d'amende,
- et d'un travail d'intérêt général.

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour avoir un tag est de :

- **3750 €** d'amende,
- et un travail d'intérêt général.

En cas de dommage considéré comme important, un acte de vandalisme est puni jusqu'à

- 2 ans d'emprisonnement
- et **30 000 €** d'amende.

Les peines sont aggravées si la dégradation :

- sert à intimider un témoin ou une victime d'une infraction,
- est commise contre un policier, un gendarme ou un magistrat en vue d'influencer son comportement dans l'exercice de ses fonctions,
- est commise contre un conjoint, un descendant ou un ascendant,
- est commise dans un local d'habitation ou un lieu destiné à l'entrepôt de fonds ou de marchandise en pénétrant dans les lieux par une effraction,
- est commise à plusieurs,
- est commise par une personne dissimulant volontairement son visage,
- vise un bien public ou un bien d'une valeur patrimoniale particulière (musée, monument historique, chantier de fouilles, etc.)
- ou présente un danger pour les personnes (meubles urbains devenus instables, signalisations abîmées, incendie, etc.).

La tentative de vandalisme est punie des mêmes peines.

**- Destruction ou dégradation involontaire**

La destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien d'autrui par une explosion ou un incendie est punie jusqu'à

- un an de prison,
- et **15 000 €** d'amende.

## INFOS UTILES

**MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD):** communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » 16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé 1 vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : [contact@osprf.asso.fr](mailto:contact@osprf.asso.fr) , site Internet [www.osprf.asso.fr](http://www.osprf.asso.fr) secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
  - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
  - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
  - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- ♦ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ♦ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail [pijanze@hotmail.fr](mailto:pijanze@hotmail.fr)

**MAISON MEDICALE DE RETIERS** : 12 rue Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit  
Le samedi de 12h à minuit  
Le dimanche de 8h à minuit  
Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.  
**Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.**
- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h  
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



**PREVENTION DU SUICIDE** association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

**DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :**

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**  
[www.bremontrene.com](http://www.bremontrene.com)
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

<p style="text-align: center;"><b>Horaires Mairie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Mairie</b> 22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 <a href="mailto:mairiebrie@wanadoo.fr">mairiebrie@wanadoo.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Ouverture au public :</u></b></p> <p>Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h</p>	<p style="text-align: center;"><b>BIBLIOTHEQUE</b></p> <p style="text-align: center;">2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Ouverture au public :</u></b></p> <p style="text-align: center;">Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h</p>	<p style="text-align: center;"><b>Déchèterie de JANZE</b> Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Lundi</u></b> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Mercredi</u></b> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Jeudi</u></b> 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Vendredi</u></b> 10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Samedi</u></b> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00</p>
--	--	---

**Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie**